

ÉVÉNEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MFP 70 ans qui nous poussent vers l'avenir



Thierry Le Goff, Directeur général adjoint à la DGAFP



Nous avons accueilli plus de 300 délégués mutualistes et invités lors de notre 70^e anniversaire. Si nous pouvons être fiers de notre histoire, nous avons surtout porté notre regard vers l'avenir et avons interpellé le gouvernement sans jamais perdre notre humour.

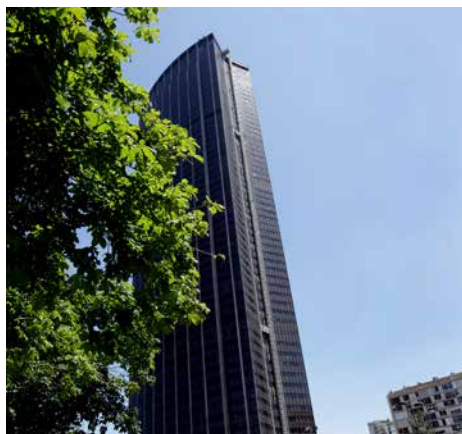
[Lire l'article](#)



VIE INSTITUTIONNELLE

La MFP demande des engagements forts au Gouvernement

[Lire l'article](#)



ACTUALITÉ

La MNH décide de quitter la MFP à compter du 1^{er} janvier 2016

[Lire l'article](#)



ASSEMBLÉES

AG MGEFI : la MFP tenait un stand

[Lire l'article](#)

Être indispensable à des mutuelles indispensables,
pour des êtres indispensables

ÉVÉNEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MFP Retour sur la journée du 4 juin 2015

L'Assemblée générale de la MFP a été un temps fort de la célébration des 70 ans de l'union sur laquelle nous sommes revenus régulièrement dans nos publications. Plus de 300 délégués mutualistes et invités ont répondu présents !

Ainsi, depuis janvier 2015, vous découvrez mois après mois, les grandes actions et engagements menés par la MFP au service de la protection sociale des agents publics. Après le « temps des pionniers » de 1945 à 1958 (E-News février 2015), la « conquête des grands acquis sociaux » de 1958 à 1970 (E-News mars 2015), l'« essor des réalisations communes » de 1970 à 1985 (E-News avril 2015) et la « période des grandes innovations » de 1985 à 2000 (E-News mai 2015), **voici donc le dernier volet de notre rétrospective de 2000 à 2015 « le bouleversement des règles du jeu de la protection sociale complémentaire au sein des administrations ».**

Que retiendrons-nous de cette période très marquée par l'entrée des mutuelles dans l'ère de la concurrence ?

2002 : Face aux distorsions de droits sociaux croissantes entre actifs du privé et du public, la MFP demande une révision des conditions de participation de l'État au financement de la protection complémentaire de ses agents.

2003 : Adoption de la charte des droits sociaux complémentaires signée par la MFP et cinq Organisations syndicales (OS) de la Fonction Publique (CGT, CFDT, FO, UNSA et FSU).



2005 : Remise en cause par la Commission européenne (CE) des modalités de participation de l'État français en direction des mutuelles de fonctionnaires. La CE enjoint la France de mettre un terme au système d'aide existant ou d'ouvrir le marché à tous les opérateurs complémentaires santé.

2006 : Abrogation de l'arrêté Chazelle de 1962 qui encadrait le versement de subventions aux mutuelles de fonctionnaires et jugé incompatible avec le principe de libre concurrence.

Lancement de la campagne nationale d'action et de mobilisation conjointe MFP – OS sur le thème « le fonctionnaire n'est pas un privilégié, au contraire ! », aboutissant au recueil de 600 000 signatures de la pétition. Ouverture des discussions entre les OS et les employeurs publics, auxquels la MFP est étroitement associée.

Les premières pistes d'une rénovation du support juridique de l'aide de l'employeur public sont explorées par des groupes de travail fonction publique / organisations syndicales.

2007 : Publication de la loi de modernisation de la Fonction publique qui permet la participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents en contrepartie de solidarités effectives intergénérationnelles, familiales et contributives.

2007 à 2012 : Publication des décrets d'application de la loi dans la Fonction publique de l'État (2007), pour les militaires (2010) et la Fonction publique territoriale (2011).

Au final, il aura fallu pas moins de six longues années pour que le dispositif juridique d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les agents publics soit enfin sur pied !



Une page web événementielle (www.70ansdengagement.fr), dédiée à cet anniversaire, a été mise en ligne sur le site Internet de la MFP (www.mfp.fr). Cette page sera alimentée régulièrement tout au long de l'année 2015 d'éléments tant rétrospectifs que prospectifs.

Vous y trouverez :

- Le film « 1945 – 2015 : 70 ans d'engagement de la MFP » rappelant son histoire et son engagement pour l'avenir. L'occasion nous est ainsi donnée de nous replonger au cœur du progrès social construit au fil des grandes lois sociales bien souvent impulsées par le mouvement mutualiste fonctionnaire...

- L'intervention filmée de Madame la Ministre de la Fonction publique et de la Décentralisation, Marylise LEBRANCHU
- Le message du Président de la MFP, Serge BRICHET, aux agents publics
- Le communiqué de presse post AG
- Les photos des festivités
- Les dessins de JUL qui ont jalonné d'humour les échanges tout au long de la journée





La MFP demande au Gouvernement des engagements forts sur l'avenir de la protection sociale des fonctionnaires

À l'occasion de son Assemblée Générale, la Mutualité Fonction Publique (MFP) a fêté le 4 juin dernier ses 70 ans d'engagement solidaire au service de la protection sociale des agents publics actifs et retraités, en présence des mutualistes, des Organisations syndicales et des représentants du Gouvernement.

Devant plus de 300 délégués et invités, le Premier ministre, Manuel Valls, a tenu à exprimer, dans un message écrit, porté par Thierry Le Goff (DGAFP), son attachement au modèle de protection sociale global et solidaire construit par les fonctionnaires pour faire face aux risques spécifiques liés à leur statut professionnel. Si elle peut se satisfaire de la confiance du Gouvernement dans l'action menée par les mutuelles de la fonction publique en faveur des droits sociaux des agents et de leur famille, la **MFP attend désormais des actes clairs et des engagements forts de la puissance publique**. Elle s'inscrit ainsi dans la même démarche qu'elle a portée en ce début d'année pour défendre la gestion mutualiste

du régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics. **La MFP n'acceptera pas que 70 ans d'engagement et de solidarité puissent être remis en cause au nom de la « stimulation du marché ».**

Dans cette perspective, elle reste plus que jamais mobilisée sur ces questions dans une action concertée avec l'ensemble des Organisations syndicales des fonctionnaires partenaires. Le bilan de l'audit des trois inspections générales sur les dispositifs spécifiques de protection sociale complémentaire dans les fonctions publiques d'État et territoriale, attendu prochainement, permettra à la MFP de marquer, si nécessaire, le « coup d'envoi » de cette mobilisation.

Durant la partie statutaire de cette journée, les délégués ont approuvé à l'unanimité les rapports moral, d'activité et de gestion. Dans son allocution de clôture, le président Serge Briche rappelait « la nécessité pour la MFP de s'adapter aux évolutions de son environnement » tout en réaffirmant « la vocation de l'union à porter, au bénéfice des groupements, l'intégralité de ses missions ».

ACTUALITÉ

Démission de la MNH : la MFP réagit

Suite à la décision de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) de quitter la Mutualité Fonction Publique (MFP), le Conseil d'administration de la MFP réaffirme sa vocation de défendre et de promouvoir des intérêts collectifs des mutuelles de fonctionnaires au service de la protection sociale des agents publics relevant des trois versants de la Fonction publique.

Lire le communiqué de presse ([lien http://www.mfp.fr/presse](http://www.mfp.fr/presse))

ASSEMBLÉES

Assemblées Générales des Mutuelles

Retour sur l'AG MGEFI : la MFP invitée à tenir un stand



Lors de l'AG de la MGEFI qui s'est tenue les 17 et 18 juin derniers à Marseille, la MFP était représentée par son secrétaire général Marc Tranchat qui est intervenu pour présenter le rapport d'activité 2014 de l'union. À cette occasion, deux quizz ludiques concernant la MFP « d'hier à aujourd'hui » ont été distribués. Plus de 150 délégués se sont prêtés au jeu. Deux gagnants ont été tirés au sort !

Cette initiative sera reconduite lors de l'AG de la MGEN qui se tiendra à Metz les 7, 8 et 9 juillet prochains.

Par ailleurs la MFP était présente aux assemblées générales des mutuelles Intériale, MMJ, MCDEF et MNT.